Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260928-DEL225-DE

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° 2026-CC-150

Séance du 28 septembre 2026

Membres en exercice : 42
- Présents : 37
- Votants : 40
- **Quorum atteint**

Date d'affichage de la convocation : 22 septembre 2026

Le 28 septembre 2026 à 18 h 30, le conseil communautaire – dûment convoqué le 22 septembre 2026 – s'est réuni en session ordinaire Salle Argoat - Hôtel communautaire, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

MEMBRES PRÉSENTS :
M. Pierre ABAUTRET, M. Pierre ABJEAN, Mme Claudie BALCON, M. Franck BERTHOULOUX, M. Christophe BOIVIN, M. Jean-Louis BONDU, M. Julien BOUCHARÉ, M. Christophe BÈLE, Mme Odette CASTEL, Mme Claire CHAPALAIN, M. Pascal CORNIC, Mme Nathalie CORRE, M. Xavier FRANQUES, Mme Stéphanie GUEGUEN, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, Mme Marylène LAGADEC, M. Didier LAMARRE-DEGOUTHO, M. Jean-Noël LE MENN, Mme Emmanuelle LE ROUX, M. Stéphane LE VOURCH, M. Patrice LELOUP, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, Mme Sandrine MAYOL, M. Gérard MITCHOVITCH, Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Caroline OLLIVIER, M. René PAUGAM, M. Xavier PENNORS, M. Jean-Yves ROUDAUT, Mme Sandra ROUDAUT, M. Philippe SERVEL, M. Bernard SIMON, M. Yann TOUDIC, Mme Monique WALLET

MEMBRES REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :
Mme Anne BERTIN donne procuration à M. Gérard MITCHOVITCH, M. Nicolas KERMARREC donne procuration à Mme Claire CHAPALAIN, M. Raphaël RAPIN donne procuration à Mme Claudie BALCON

MEMBRES ABSENTS :
M. Louis BEAUGENDRE, M. Eric GUEZENOC

Secrétaire de séance : Jean-Louis BONDU

FINANCES : transfert de l'assainissement semi-collectif du lotissement Croas Mean Toul à Kernouës vers la CLCL

Considérant la délibération CC/59/2019 du 5 juin 2019 décidant du transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la CLCL au 1er janvier 2020,
Considérant l'arrêté préfectoral 2019-310-0001 du 6 novembre 2019 entérinant le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la CLCL au 1er janvier 2020,
Considérant la délibération CC/103/2019 du 13 novembre 2019 créant la régie d'eau potable et la régie d'assainissement, à autonomie financière,
Considérant la délibération CC/108/2019 du 13 novembre 2019 créant les budgets des régies de l'eau potable et de l'assainissement,
Vu les délibérations D25-16 et D26-05 de la commune de Kernouës,
Vu le projet de procès-verbal de mise à disposition joint en annexe,

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260928-DEL225-DE

Depuis le 1er janvier 2020, la CLCL est compétente en matière d'eau potable et d'assainissement collectif. A cette date, la commune de Kernouës ne possédait pas de réseaux d'eaux usées et a donc transféré sa seule compétence eau potable.

Depuis cette date, la commune a effectué une opération d'aménagement du bourg comprenant la réhabilitaton d'un système semi-collectif privé (fin 2025) sur lequel sont raccordés 4 logements sociaux, ainsi qu'une maison individuelle. Les logements sociaux ont vocation à être vendus à leurs locataires actuels. Il convenait donc de définir un mode de gestion du système individuel regroupant ces bâtis.

La CLCL a proposé de gérer l'équipement à condition qu'il soit remis à niveau avant son transfert.
Les dépenses de la commune pour la réhabilitaiton s'élèvent à 6 824.52 €HT.

Vu l'avis favorable de la commission finances, réunie le 21 septembre 2026,
Vu l'avis du conseil d'exploitaiton Eau et assainissement du 22 septembre 2026.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **d'intégrer cet équipement dans le patrimoine du budget assainissement pour la valeur de 6 824.52 €HT. La régie assainissement sera en charge de l'entretien de ce bien.**
- **d'autoriser la Présidente à signer le PV de mise à disposition et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Décision : Approuvé à l'unanimité

Votants	40	
Pour	40	M. Pierre ABAUTRET, M. Pierre ABJEAN, Mme Claudie BALCON, M. Franck BERTHOULOUX, Mme Anne BERTIN, M. Christophe BOIVIN, M. Jean-Louis BONDU, M. Julien BOUCHARÉ, M. Christophe BÈLE, Mme Odette CASTEL, Mme Claire CHAPALAIN, M. Pascal CORNIC, Mme Nathalie CORRE, M. Xavier FRANQUES, Mme Stéphanie GUEGUEN, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, M. Nicolas KERMARREC, Mme Marylène LAGADEC, M. Didier LAMARRE-DEGOUTHO, M. Jean-Noël LE MENN, Mme Emmanuelle LE ROUX, M. Stéphane LE VOURCH, M. Patrice LELOUP, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, Mme Sandrine MAYOL, M. Gérard MITCHOVITCH, Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Caroline OLLIVIER, M. René PAUGAM, M. Xavier PENNORS, M. Raphaël RAPIN, M. Jean-Yves ROUDAUT, Mme Sandra ROUDAUT, M. Philippe SERVEL, M. Bernard SIMON, M. Yann TOUDIC, Mme Monique WALLET
Contre		
Absten-tion		
NPPV		

Pour extrait conforme,
La Présidente

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260928-DEL225-DE

